



ROYAUME DE BELGIQUE

Intervention de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytswerve,
Ambassadeur, Représentant permanent
au

Conseil de sécurité

Débat sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales :
« Conflits en Europe »

New York, le 21.02.2017

Merci Monsieur le Président,

Je remercie la présidence ukrainienne pour l'initiative de ce débat ouvert qui nous permet de réfléchir au thème de la paix et de la sécurité en Europe, un continent qui au cours des sept dernières décennies a eu le privilège d'être largement, mais cependant pas totalement, épargné par les conflits armés.

Je remercie pour son intervention le Secrétaire général de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

La Belgique souscrit à la déclaration prononcée par l'Union européenne et souhaite ajouter les considérations suivantes.

- Tout d'abord, soulignons les raisons d'être inquiets face à la multiplication des conflits armés à travers le monde. Aujourd'hui, la guerre semble redevenue une option acceptable et, pour certains, la continuation d'une diplomatie agressive. Elle ne semble plus considérée pour ce qu'elle est, c'est-à-dire un extrême recours, un fléau, un mal absolu, une aventure dangereuse et porteuse de mépris pour la vie humaine. D'aucuns s'emploient à la banaliser, voire à nous la présenter comme l'instrument légitime du plus fort. Il s'agit là d'une régression et d'un outrage insupportable aux idéaux de la Charte des Nations Unies. Il faut dénoncer cette mystification. Le recours à la guerre n'apporte pas de solutions durables mais, au contraire, accentue les crises et crée de nouvelles menaces.
- Renoncer à la guerre, cela signifie mettre toute sa volonté politique au service de la paix. La construction européenne offre, à cet égard, l'un des succès les plus aboutis de volontarisme politique puisqu'elle a conduit à la réconciliation entre adversaires historiques. Que des peuples réputés ennemis se soient librement engagés dans un processus tout à fait unique de coopération et de mise en commun de leurs ressources prouve au moins deux choses. D'abord, qu'il n'existe pas de déterminisme en histoire et, ensuite, que la volonté politique demeure le facteur décisif pour parvenir à une paix durable. L'expérience de l'Union européenne offre ainsi une raison d'espérer, de même qu'une source d'inspiration, pour tous

les conflits contemporains, prétendument insolubles, où le recours aux armes est faussement présenté comme l'unique voie praticable.

- Si la plupart des pays européens ont connu une période inédite de paix au cours de leur histoire récente, cela est également le fruit de la mise en place d'institutions multilatérales originales et performantes. L'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe ou l'Alliance atlantique ont toutes, dans leurs domaines respectifs, apporté leur contribution à la stabilité de notre continent. Aujourd'hui plus que jamais, ces institutions doivent continuer à jouer un rôle central dans la gestion pacifique et la prévention des conflits en Europe. Elles sont autant d'acteurs qui, en étroite coopération avec les Nations Unies, peuvent œuvrer effectivement à la paix et à la stabilité du continent européen. La Belgique, qui a été l'un des premiers Etats à comprendre les bénéfices d'un rapprochement interétatique institutionnalisé (avec par exemple la création de l'Union économique belgo-luxembourgeoise en 1921 et du Benelux en 1944) continuera à s'investir avec conviction en faveur de l'approche multilatérale. Les organisations régionales en Europe ou sur d'autres continents peuvent être complémentaires à l'ONU, à son action.

Monsieur le Président,

- Il y a cinquante ans cette année, la Belgique, par la voix de son ministre des Affaires étrangères de l'époque, Pierre Harmel, proposait une vision novatrice pour sortir de la division du monde issue de la logique de la guerre froide. Cette vision, rebaptisée 'doctrine Harmel', prônait le dialogue tout en gardant une attitude de fermeté quant à la nécessité de défendre nos valeurs dans une Europe divisée. Ce n'est pas le moindre des mérites de la « doctrine Harmel » que d'avoir contribué à ouvrir la voie à la détente Est-Ouest. Même si le contexte international a considérablement évolué depuis cette époque, cette doctrine demeure pertinente. Il importe de dépasser le cadre strict de la défense militaire pour développer également une approche politique dynamique. Le dialogue doit aussi servir à clarifier nos politiques et postures de défense et devient ainsi une mesure de confiance et de sécurité de premier ordre. Cette approche reste pleinement d'actualité : rebâtir la confiance commence par le respect des mécanismes de communication convenus au sein des institutions multilatérales en Europe.
- En guise de conclusion, je souhaite réitérer le plein appui de la Belgique au Secrétaire général dans son ambition de renforcer l'efficacité des Nations Unies en matière de prévention des conflits. La Belgique, quant à elle, est prête à jouer son rôle dans ce domaine. C'est ainsi qu'elle a organisé, le 14 février dernier à Bruxelles, une conférence internationale de haut niveau sur la médiation pour identifier les bonnes pratiques en vue d'améliorer l'efficacité de cet outil essentiel en matière de prévention des conflits et de gestion pacifique des crises. Nous partagerons prochainement les leçons que nous avons pu tirer des échanges entre les Ministres, médiateurs et experts qui en nombre important ont participé à la conférence.

Je vous remercie,